

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 17 juin 2025

Date d'affichage :

Le 17 juin 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-06-23/06

OBJET DE LA SEANCE :

Groupement de commandes

Rénovation énergétique
de bâtiments partagés à
Dunières et Montfaucon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MOULIN Christophe,
SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel,
SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy,
SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et
Mmes MOUNIER Emeline, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure,
SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et MM. GRANGE Jean-Paul et
CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. VALLAT Robert donne son pouvoir à M. MOULIN C.
Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à Mme MARCON Catherine
Mme MEYNET Isabelle donne son pouvoir à Mme MOUNIER Emeline
M. PEYRARD Nicolas donne son pouvoir à M. POINAS Jean-Michel

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération
n° DC/2020-11-30/09 du 30 novembre 2020 approuvant le projet de
réaliser une étude énergétique de l'ensemble des bâtiments
communaux et communautaires.

Il indique que cette étude a permis de lancer la rénovation
énergétique de la piscine intercommunale au niveau de la
Communauté de Communes.

Il ajoute ensuite que deux autres bâtiments auraient intérêt à
faire l'objet d'une rénovation énergétique (bâtiments étant partagés
avec les Communes) :

- « Pôle enfance » (Dunières) :
 - o HPVc : Crèche
 - o Commune : local animation RPE – salles communales
- « Jardins d'Agora » (Montfaucon) :
 - o HPVc : Crèche – Centre de loisirs – Bibliothèque
 - o Commune : club des aînés – salles communales

M. CIBERT propose de constituer un groupement de
commandes tripartite entre la Communauté de Communes,
la Commune de Dunières et la Commune de Montfaucon afin de
retenir la même maîtrise d'œuvre et les mêmes entreprises pour les
travaux de rénovation énergétique du bâtiment « jardin d'Agora » à
Montfaucon et du « pôle enfance » à Dunières :

- o Membres du groupement : Haut Pays du Velay
communauté, Commune de Dunières et Commune de
Montfaucon

- des dépenses -2025002015062306-DE
Recu le 08/07/2025
- Répartition prévisionnelle du montant des travaux répartis selon l'occupation des bâtiments
 - Coordonnateur : Communauté de Communes
 - Rôle de chacun :
 - Coordonnateur : lancement consultation (publication, DCE...), suivi du respect du CCP, et gestion de la phase préalable à l'attribution (analyse des offres, négociation...)
 - Membres du groupement : attribution, exécution et règlement individuels des marchés correspondants
 - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres du groupement :
 - Présidence : représentant du coordonnateur
 - Membres : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par membre du groupement
 - Répartition des frais de gestion du groupement selon la clé de répartition des travaux

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au groupement de commandes ayant pour objet la préparation et le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments partagés suivants : « Jardin d'Agora » à Montfaucon et « pôle enfance » à Dunières,
- approuve le principe que la Communauté de Communes assure la coordination de ce groupement de commandes,
- désigne M. Gilles JURY comme membre titulaire et M. Gilles CIBERT comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement,
- autorise M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes correspondant,
- donne délégation au Président pour résilier, si besoin, la convention selon les conditions qu'elle renferme,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,



Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le